



ASSOCIATION
DES ACCIDENTÉS
DE LA VIE

fnath.org



@fnath

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 30 août 2018

Projet de budget 2019

La FNATH écrit au Premier Ministre : les victimes du travail sont en colère !

En réaction aux premières annonces concernant le projet de budget 2019, la FNATH vient d'écrire au Premier Ministre contre l'injustice inacceptable que le gouvernement s'apprête à installer en modifiant les règles de revalorisation des pensions d'invalidité et des rentes des victimes du travail accidents du travail.

La FNATH estime injuste de punir les revenus de substitution. Avant d'être des bénéficiaires de rentes accidents du travail – maladies professionnelles, les personnes étaient des travailleurs, ayant cotisé, payé des impôts et contribué à la richesse nationale. Chaque augmentation du taux d'inflation réduit d'autant le pouvoir d'achat du pensionné.

Pour la victime du travail, l'injustice est d'autant plus inacceptable qu'elle est titulaire d'une créance de réparation fondée sur le non-respect par son entreprise des règles de sécurité au travail qui peut aller jusqu'à la faute inexcusable et la condamnation pénale de l'employeur. Une telle désindexation vient réduire leur indemnisation. Quelles autres victimes d'un dommage corporel (accident de la route, infraction pénale...) accepteraient un tel traitement ?

Cette annonce constitue une nouvelle atteinte pour les victimes du travail, qui bénéficient déjà d'un régime d'indemnisation obsolète, insuffisant et forfaitaire, lequel n'a pas été réformé dans ses fondamentaux depuis 1898. Et le rapport Lecocq n'apporte aucune réponse à cette question !

Loin d'obtenir une amélioration de l'indemnisation de leurs préjudices comme pour tous les autres régimes de réparation (infraction pénale, accident de la route, terrorisme, faute médicale), cette population qui a perdu sa santé en travaillant, voit son pouvoir d'achat diminué d'année en année.

Les victimes du travail sont en colère. Il ne sert à rien de valoriser la valeur travail si on dévalorise ceux qui ont perdu leur santé par leur travail.

Concernant les indemnités journalières, la FNATH, qui ne peut se satisfaire du fait que le Premier Ministre considère que les arrêts maladie constituent des jours de repos, demande également à pouvoir être entendu par le Gouvernement. Comme sur la santé au travail, les partenaires sociaux ne constituent pas les seules parties prenantes.

Contact Presse : François Verny

01 45 35 31 87, francois.verny@fnath.com

